

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 avril 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Philippe GINOX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR 002-9637/21/BM

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association France Hydrogène et paiement de la cotisation 2021 MET 21/18203/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association FRANCE HYDROGENE (ex AFHYPAC) est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et créée en 1998. Elle regroupe tous les acteurs de l'écosystème de l'hydrogène et des piles à combustible : collectivités territoriales, associations régionales, entreprises, laboratoires, instituts de recherche et pôles de compétitivité. FRANCE HYDROGENE assure ainsi l'animation d'une filière industrielle d'avenir reposant sur le développement de solutions hydrogène, au bénéfice de la transition énergétique de l'industrie et des territoires.

Les missions de FRANCE HYDROGENE sont les suivantes :

- Partager et promouvoir les enjeux de la filière,
- Faire connaître les bénéfices et les caractéristiques des technologies,
- Faciliter la concertation sociétale autour des objectifs nationaux et des initiatives locales,
- Faire évoluer le cadre réglementaire pour accompagner le déploiement des technologies hydrogène en France.

FRANCE HYDROGENE est soutenue par l'ADEME, la direction générale de l'Energie et du Climat, et la direction générale de la Prévention des Risques. Elle est également adhérente à l'association nationale pour le développement de la mobilité électrique.

Les acteurs de l'hydrogène ont créé en juin 2017 « le club des élus » afin de promouvoir le rôle de l'hydrogène-énergie, de favoriser le développement de cette filière d'avenir qui permettra de renforcer les liens avec les pouvoirs publics nationaux et d'agir dans la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse.

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 30 avril 2021

En cohérence avec le plan de déploiement de l'hydrogène pour la transition énergétique de l'Etat et avec les priorités de son Agenda du Développement économique, la Métropole souhaite développer et structurer une filière hydrogène durable sur son territoire avec les objectifs suivants :

- établir une stratégie pragmatique et chiffrée ;
- aider au développement d'expérimentations à grande échelle ;
- consolider et aider à l'implantation d'acteurs clés de la filière.

Il s'agit de soutenir les entreprises dans leurs projets recherche et développement (R&D) et se positionner comme territoire d'expérimentation et ce, sur l'ensemble des briques qui constituent la chaîne de valeur.

Pour structurer une filière hydrogène complète et durable sur le territoire d'Aix-Marseille-Provence, il est nécessaire de travailler dans une logique d'écosystème, avec un groupe de travail métropolitain regroupant les services concernés par la filière, et étudier pour chaque projet la production, le transport, la distribution, le stockage et les usages.

Dans le cadre de l'élaboration de sa feuille de route, la Métropole participe aux groupes de travail « Territoires », au Club des élus et assiste aux conférences organisées par FRANCE HYDROGENE.

Adhérer à cette association apporte un support technique, permet de bénéficier du retour d'expérience des autres territoires et enfin si besoin, de conduire des actions de lobbying (pour pousser les constructeurs à développer une offre sur les autocars à hydrogène par exemple). C'est essentiel pour aider les techniciens et les élus à déployer notre feuille de route.

Ainsi, par délibération n° ECO 005-4139/18/CM du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé d'adhérer à FRANCE HYDROGENE.

La Métropole a renouvelé son adhésion en 2019 et 2020 après avoir notamment organisé, en partenariat avec l'association, les « Journées Hydrogène sur les Territoires » au Palais du Pharo les 10 et 11 juillet 2019 dont la qualité de l'organisation et du contenu a été saluée, avec plus de 500 participants accueillis.

En 2021, FRANCE HYDROGENE souhaite poursuivre ses actions :

- en accompagnant la mise en œuvre de la stratégie nationale,
- en poursuivant les travaux autour de la structuration d'une chaîne de valeur de l'hydrogène en France,
- en promouvant une vision française de l'hydrogène dans le système énergétique,
- en accompagnant la mise en place des Délégations Régionales de France Hydrogène,
- au travers de l'activité de nos groupes de travail et projets structurants : Réglementation, Mobilité Hydrogène France, Industrie-Energie, Filières Avals, Territoires...et nos travaux liés à la Chaîne de valeur de l'hydrogène, les compétences et les formations associées,
- et en renforçant les interactions avec les acteurs de l'écosystème européen (institutions, Hydrogen Europe, associations européennes).

Aussi, le présent rapport propose le renouvellement de l'adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à cette association pour l'année 2021.

Le montant de la cotisation est à ce jour fixé à 2 400 euros TTC en 2021.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 30 avril 2021

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073-20-CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECO 005-4139/18/CM du 28 juin 2018 portant adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association France Hydrogène et paiement de la cotisation 2018 – Désignation d'un représentant.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite construire sa feuille de route sur la filière hydrogène et bénéficier du retour d'expérience des autres territoires et industriels déjà investis dans ce domaine.
- Qu'à ce titre, et compte tenu des missions de France Hydrogène, la Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré à cette association en 2018, 2019 et 2020.
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion à France Hydrogène pour l'année 2021.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association France Hydrogène et le paiement de la cotisation 2021 d'un montant de 2 400 euros TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal 2021 de la Métropole sous politique B370 – chapitre 011 – nature 6281 – fonction 67.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Industrie

Jean-Pascal GOURNES

Signé le 15 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 30 avril 2021